

De : peter.murphy@ville.quebec.qc.ca [mailto:peter.murphy@ville.quebec.qc.ca]

Envoyé : 4 juin 2013 10:10

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Cc : Odile.Roy@ville.quebec.qc.ca

Objet : Fréquentation - Plage de l'anse au Foulon

Bonjour Madame Harvey,

Pour faire suite à mon courriel du 27 mai dernier, je vous fais parvenir attachée à la présente des informations détaillées sur la plage de l'anse au Foulon et plus spécifiquement concernant la fréquentation. Ces recherches ont été effectuées dans le contexte d'une exposition intitulée «*L'anse au Foulon, la plage en ville*» à la Maison des Jésuites il y a ± 3 ans.

Dans la section sur le 7^e panneau, il est noté que :

«...chaque jour de la semaine de 1 500 à 2 000 personnes profitent de la plage et que les jours fériés on y retrouve entre 6 000 et 8 000 personnes».

Dans la section sur le panneau 8, il est écrit que :

«... Au mois d'octobre de la même année (n.b. 1952), après un été de gestion, la Ville fait état de 225,000 personnes durant la saison qui s'étend du 15 juin au 1er septembre».

Plus loin sur le même panneau :

En 1962, dans un autre article paru dans Le Soleil on apprend que 64,256 personnes ont profité de la plage comparativement à 55,883 pour l'année 1961.

Espérant le tout à votre satisfaction, n'hésitez pas à me contacter si d'autres informations vous étaient nécessaires.

Cordiales salutations!

Peter W. Murphy M.Arch MUP AICP

Conseiller en design urbain

Division du design, de l'architecture et du patrimoine

Ville de Québec

Service de l'aménagement du territoire

295, boulevard Charest Est

Québec(Québec) G1R 4S9

Téléphone : (418) 641-6411, poste 2151

Télécopieur : (418) 641-6455

peter.murphy@ville.quebec.qc.ca

L'Anse au Foulon, la plage en ville!

1^{er} PANNEAU

Légende sous la photo de la plage

Le rêve : une plage

Photo : Sylvain Lavoie

LA PLAGE, LIEU DE PRÉDILECTION...

L'homme, qui régnait en roi et maître sur la terre ferme, a toujours manifesté de la crainte lorsqu'il regardait la mer. Celle-ci représentait l'endroit de tous les maléfices, celui d'où on risque de ne pas revenir.

Petit à petit, l'homme apprivoise la surface de cette immensité en s'y déplaçant dans des embarcations mais ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'il se résout à y mettre les pieds. À cette époque on ne va pas à l'eau pour le simple plaisir mais plutôt pour ses effets thérapeutiques. Puis, peu à peu, l'aspect récréatif de cette activité devient prépondérant. La population recherche alors des sites où l'on peut accéder à l'eau. C'est ainsi que les plages prennent leur essor et atteignent l'importance qu'on leur connaît aujourd'hui.

Dans la région de Québec, on constate le même phénomène. C'est au fleuve Saint-Laurent que les citoyens vont se baigner. Cette activité est un loisir dont tous peuvent profiter librement. Petits et grands s'ébattent pour leur plus grand plaisir dans les anses avoisinant la ville.

Au fil des années, de plus en plus de baigneurs, vont s'approprier les berges. Ce n'est que dans les années 1930 qu'on verra apparaître des plages aménagées.

2^e PANNEAU

Légende sous la photo

Un moulin à fouler

Photo : Sylvain Lavoie

VOUS AVEZ DIT FOULON?

Vers 1710 et ce jusqu'en 1735, on retrouve à Sillery au pied du ruisseau Saint-Denys, un moulin à fouler que les prêtres du Séminaire de Québec ont fait construire. Ce bâtiment servait à fouler la laine pour produire d'épaisses étoffes. Le procédé utilisé consistait à dégraisser les draps de laine dans l'eau de la rivière. Pour cela, le tissu était disposé dans une cuve remplie d'eau et de terre glaise, puis il était frappé successivement par trois paires de pilons mus par la force hydraulique. Cette opération, en feutrant les fils de laine, apportait aux draps une douceur particulière. Le tissu rétréci par foulage acquérait ainsi plus de fermeté.

Le mot *foulon* s'appliquait à l'équipement utilisé mais aussi aux ouvriers qui effectuaient ce travail. Pour se rendre au moulin, les foulons partaient à pied du Petit Séminaire et suivaient le sentier qui longeait la falaise. Ce sentier porte le nom de Chemin des Foulons et la dénomination fut apposée aussi à une anse du fleuve où se trouvait le moulin : l'Anse au Foulon.

3^e PANNEAU

Légende sous les bateaux

Accostage en bateaux des troupes du Général Wolfe, 1759
Bibliothèque et Archives Canada (C-139911)

Légende sous Wolfe's Cove

Wolfe's Cove
Archives de la Ville de Québec, fonds Sillery

PASSAGE STRATÉGIQUE

En 1759, l'Anse au Foulon connaît son heure de gloire. Au cours de la guerre qui oppose l'Angleterre et la France pour la possession des terres coloniales, le général James Wolfe grimpe l'escarpement pour accéder aux « hauteurs d'Abraham » et livrer la bataille décisive.

Le général anglais avait remarqué plusieurs sites potentiels de débarquement mais, après étude minutieuse de ceux-ci, c'est à la dernière minute qu'il choisit l'Anse au Foulon pour attaquer Québec. Il y avait repéré un sentier aménagé dans la falaise et défendu par un poste de garde vulnérable. Durant la nuit du 13 septembre 1759, les troupes britanniques s'embarquent à Lévis dans des bateaux à fond plat, traversent le fleuve et accostent à l'Anse au Foulon. Quelque 1800 soldats escaladent ensuite le sentier menant au plateau et s'installent pour la bataille finale. La côte Gilmour actuelle occupe le lieu du sentier emprunté par Wolfe.

Sous le Régime anglais, on rebaptisa l'Anse au Foulon du nom de Wolfe's Cove en l'honneur du général vainqueur.

4^e PANNEAU

Légende sous la photo du bateau et ouvriers

Ouvriers du chantier
Archives de la Société d'histoire de Sainte-Foy, Fonds Sillery

UN CHANTIER MARITIME D'ENVERGURE

Au début du XIX^e siècle et ce jusque vers les années 1880, on retrouve l'un des plus grands chantiers navals d'Amérique dans les anses de Sillery. Exportateurs de bois et constructeurs de navires, pour la plupart d'origine britannique, s'y côtoient. L'Anse au Foulon se voit transformée en

terminus pour les trains de bois qui descendent le fleuve Saint-Laurent. Ce bois est par la suite expédié en Angleterre ou utilisé sur place pour la construction navale.

5^e PANNEAU

Légende sous la grande photo

Carte postale plage de l'Anse au Foulon

Archives de la Ville de Québec, Fonds Sillery.

Légende sous la photo de la plage avec cabanes

En période de crise économique, le Conseil de ville de Sillery veut donner de l'emploi aux chômeurs. Il décide donc de bâtir des cabanes pour les nombreux baigneurs qui ne cessent d'affluer à la plage.

Archives du Port de Québec

Légende sous la photo de l'Anse

Anse Saint-Michel

Photo : Jean Roberge

L'ANSE AU FOULON, LA NAISSANCE D'UNE PLAGE PROMISE À UN BEL AVENIR !

En 1927, le Port de Québec effectue d'importants travaux de dragage du fleuve pour favoriser l'accueil de bateaux à fort tirant d'eau. Ceci entraîne le dépôt de milliers de tonnes de sable fin dans la partie ouest de l'Anse au Foulon. Les baigneurs qui fréquentaient alors la plage de l'Anse Saint-Michel ont tôt fait de tirer partie de ce nouvel emplacement. Ainsi naît la plage de l'Anse au Foulon qui devient rapidement un lieu de prédilection pour les citoyens de la région.

6^e PANNEAU

Légende sous la photographie des baigneuses

Dames à la plage, 1938

Archives de la Société des Gens de Baignade

Légende sous la photographie du baigneur

Géronce Gariépy soutenu par deux amis, 1930

Archives de la Société d'histoire de Sainte-Foy, Fonds Simone Myrand

Légende sous la photographie des enfants

Suzanne, Jean, André et Françoise Royer

Archives de la Société des Gens de Baignade

MORALITÉ OBLIGE!

Le Conseil de la Ville de Sillery, en date du mois d'août 1931, adopte le règlement 116 pour déterminer les conditions qui doivent prévaloir sur la plage de l'Anse au Foulon sise sur son territoire.

« À une assemblée du conseil municipal de St-Colomb de Sillery, tenue au lieu ordinaire, lundi le 3 août mil neuf cent trente et un, à huit heures du soir. Il est proposé par Mr. le conseiller Roger Gagnon, secondé par le conseiller Alphonse Gignac et résolu : Qu'il soit statué et ordonné par le règlement du conseil de la municipalité de St-Colomb de Sillery, et il est par le présent statué et ordonné comme suit :

Article 1. Aucune personne du sexe masculin âgée de douze ans et plus ne se baignera dans les parties du fleuve Saint-Laurent comprises dans les limites de la municipalité de St-Colomb de Sillery sans être revêtue d'un costume de bain masculin, en un ou deux morceaux, couvrant le corps depuis les épaules jusqu'au bas de la fourche des jambes, avec une jupe rabattant par-dessus la culotte et descendant au moins quatre pouces en bas de la fourche des jambes.

Article 2. Aucune personne du sexe féminin âgée de douze ans et plus ne se baignera aux endroits mentionnés dans l'article précédent sans être revêtue d'un costume de bain féminin, consistant en une culotte et une chemise, en un ou deux morceaux, couvrant le corps depuis les épaules jusqu'au bas de la fourche des jambes, avec jaquettes ou jupes rabattant par-dessus la culotte, et descendant au moins quatre pouces en bas de la fourche des jambes. La chemise au corsage ne devra pas être décolletée sur la poitrine de plus de quatre pouces, à partir de la base du cou, et l'échancrure autour des bras ne devra pas être plus d'un pouce et demi tout le tour de chacun des bras. Les costumes à double ouverture sous les bras sont défendus.

Article 3. Aucun enfant âgé de moins de douze ans ne se baignera aux mêmes endroits sans être revêtu d'un habit de bain convenable et décent.

Article 4. Aucune personne âgée de douze ans et plus ne sortira ni ne flânera, ni ne circulera à pied ou en auto en quelque endroit de la municipalité que ce soit, en costume de bain, sans être habillée, recouverte, ou revêtue d'un manteau, par-dessus ou couverture boutonnée ou fermée jusqu'aux genoux. Cependant les baigneurs habillés d'un costume de bain tel que décrit plus haut seront tolérés au sortir de l'eau, sur les quais, et les grèves jusqu'à une distance de cinquante pieds du bord de l'eau où ils se baigneront.

Article 5. Il est défendu de se déshabiller avant le bain, ou de s'habiller après, à moins d'être à l'abri des regards des autres baigneurs ou personnes qui sont sur la grève ou dans les alentours.

Article 6. Toute personne qui a dans les endroits ci-haut mentionnés une attitude immodeste, ou tient un langage scandaleux, par des paroles licencieuses, sera considérée comme troublant la paix publique, et pourra être expulsée de la plage et passible des pénalités ci-après énumérées.

Article 7. Toute personne trouvée enfreignant l'un des articles du présent règlement sera passible d'une amende ne dépassant pas 20\$ ou d'un emprisonnement n'excédant pas 10 jours».

7^e PANNEAU

Légende sous le bateau

« Il y avait souvent des noyades. L'été, quand on entendait une sirène, c'était pour annoncer un drame au quai, pas un accident de voiture. »

Propos de madame Cécile Bouchard cités in Danielle Dion-McKinnon, Sillery, Boréal, Saint-Laurent, 1987, p. 256

Exercice de sauvetage à la plage de l'Anse au Foulon, à Sillery, 1938

Archives du Port de Québec

Légende sous photos des sauveteurs avec public

Sauveteurs, Anse au Foulon, 1938

Archives du Port de Québec

Légende sous trois sauveteurs seuls

Sauveteurs, Anse au Foulon, 1942

Yves Faguy, Laurent Bernier, Jacques Amyot

Archives Jacques Amyot

Légende sous partie de la lettre représentant les états financiers

États financiers de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec- 1936.

Archives du Port de Québec

PREMIERS LOCATAIRES :

LA LIGUE DE SÉCURITÉ DE LA PROVINCE DE QUÉBEC -1933-1952-

La Ligue de Sécurité de la Province de Québec, succursale de Québec devient gestionnaire de la plage en 1933. Dans une lettre expédiée à monsieur Louis Beaudry, gérant du Port de Québec, elle s'enorgueillit, après cinq années d'opération, de la construction de bâtisses représentant entre 1800 \$ et 2 000\$ et d'avoir effectué 85 sauvetages. De plus, elle note qu'à chaque jour de la semaine de 1 500 à 2 000 personnes profitent de la plage et que les jours fériés on y retrouve entre 6 000 et 8 000 personnes. Les cabines sont gratuites et le stationnement ne coûte que 10 sous.

Voici d'ailleurs un aperçu de l'état financier de la Plage pour l'année 1936 qui fut «une année moyenne» selon les dires de la Ligue.

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance de Banque 1935	20.73	Bois et Fournitures	115.01
Location de Restaurant	525.00	Impression	84.88
Annonces vendues	215.00	Salaires	1286.30
Souscription Cité	1000.00	Dépenses Générales	1261.36
Parquage	547.50		
Vestiaire	338.20	Balance en Banque	40.68
<hr/>		<hr/>	
TOTAL	2 788.23 \$	TOTAL	2788.23\$

8^e PANNEAU

Légende sous la photo de l'entrée

Entrée de la plage, 1968

Archives du Port de Québec

Légende sous la photo de l'aire de repos

Aire de repos, 1968

Archives du Port de Québec

Légende sous photo douches

Magasin et douches, 1968

Archives du Port de Québec

Légende sous la photo avec autos

« Quand il fait 91 degrés (...) la plage de l'Anse aux Foulons regorgeait de monde. Un préposé à l'entrée estimait à 1 500 le nombre de personnes qui étaient venues s'ébattre dans l'eau, du matin jusqu'à la fin de l'après-midi. Partout s'étalait la chair cuivrée des estivants et des travailleurs qui avaient prétexté certaines maladies pour ne pas étouffer à leur emploi. » Le Soleil, 1968

Archives de la Société d'histoire de Sainte-Foy, Fonds Sillery

Légende sous la photo aérienne de l'Anse au Foulon

Photographie aérienne plage de l'Anse au Foulon

Archives de la Société des Gens de Baignade

LA VILLE DE SILLERY DEVIENT GESTIONNAIRE DE LA PLAGE

1952-1968

En 1952, le maire de Sillery, dans une missive adressée au gérant du Port de Québec demande que la Ville prenne en charge la gestion de la plage puisque *«au point de vue sécurité et au point de vue amusement la Cité de Sillery est responsable légalement de tout ce qui se passe dans son territoire, il serait logique que le Port de Québec loue la dite plage de l'Anse aux Foulons à la Cité de Sillery... »*.

Le gérant du Port de Québec acquiesce à cette requête et loue la plage pour la somme de 25\$ par année. La Ville remplace alors le règlement 116, précédemment cité, par le règlement 429 qui démontre que les temps ont bien changé puisqu'il n'est question ici que de *«d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la salubrité et le bien-être des gens qui utilisent la plage du Foulon»*.

En juin 1952, la Ligue de Sécurité de la Province de Québec vend alors tous les bâtiments, équipements et autre matériel situés sur la plage pour la somme de 756 \$ à la Ville.

Au mois d'octobre de la même année, après un été de gestion, la Ville fait état de 225,000 personnes durant la saison qui s'étend du 15 juin au 1er septembre. L'enthousiasme se répercute dans de nouveaux projets pour la plage : *«construire un chalet pour la billetterie, une salle d'attente avec de chaque côté deux vestiaires, des douches et des toilettes pour les hommes et*

femmes pour une somme de 125 000 \$» et ultérieurement «la construction de deux piscines adjacentes».

Pour bien saisir l'ampleur qu'un tel équipement récréatif avait en juillet 1962, un article dans le journal *Le Soleil* informe la population sur les travaux d'aménagement.

«Des travaux d'aménagement ont été exécutés à la petite plage de Sillery située en bordure du Chemin des Foulons. Conscient du privilège d'être la seule ville de la région à posséder sa plage publique, le conseil municipal a dépensé une somme de \$3,000 pour l'embellissement de ces lieux mis à la disposition des citoyens. Déjà des tonnes de rocs qui étaient la cause de sérieux embarras pour les baigneurs ont littéralement disparu sous l'action de foreuses pour faire place à plus de 10,000 tonnes de sable qui ont été transportées à cet endroit. En outre, une clôture a été aménagée pour la sécurité des baigneurs gênés par la circulation des automobiles. Les amateurs de bateaux de plaisance qui affluent à cet endroit devront désormais quitter les lieux. Les autorités concernées entendent prendre les mesures qui s'imposent pour faire transporter les derniers voiliers, pour la plupart endommagés, qui gisent ici et là. Il en est ainsi pour les amateurs de « yachting » qui se servaient de la plage comme « rampe de lancement ». D'aucuns des baigneurs n'ont pas caché leur mécontentement relativement à la circulation des automobiles, qualifiée de nuisance et des dangers pour les enfants. À cet effet, le maire Jules Beaulieu a déclaré que cette partie de terrain qui appartient à la Commission des ports nationaux est réservée par un acte de la législature comme parc pour la ville de Sillery. Cette plage est désormais réservée aux baigneurs.»

En 1962, dans un autre article paru dans *Le Soleil* on apprend que 64,256 personnes ont profité de la plage comparativement à 55,883 pour l'année 1961. L'excédent des revenus sur les dépenses atteint 8 256 \$. On conclut en affirmant que le Conseil est très heureux des résultats compte tenu que, sur 40 jours d'ouverture, il y a eu 20 jours de pluie, comparativement à l'année précédente où on dénombrerait seulement 2 jours de pluie!

Par la suite, l'achalandage ne cesse de croître jusqu'au milieu des années 1960, période qui marque le début du déclin de la plage.

Certains facteurs vont accélérer ce phénomène.

En 1964, le club de Yacht de Québec obtient une subvention pour s'installer à l'Anse au Foulon et y construire des bâtiments et un brise-lames. L'empiètement se fait aussi sur l'arrière-plage, notamment par le passage de la voie ferrée qui occasionne l'enrochement de l'estran (portion du littoral entre les plus hautes et les plus basses mers). On procède ensuite au remblaiement total de l'arrière-plage et d'une partie de la plage humide pour édifier des réservoirs pétroliers, l'atelier de construction de bateaux Boulet-Lemelin ainsi que le club de tennis et de squash Montcalm. Tous ces travaux contribuent à réduire considérablement la surface utilisable de la plage en plus de nuire à son accès.

Mais c'est surtout la dégradation de l'eau qui entraînera la fermeture définitive de l'une des plus belles plages de la région de Québec.

9^e PANNEAU

CHRONIQUES D'UN ÉTÉ

Légende sous la photo de groupe de notables

Au vu de tous

La plage est devenue l'endroit par excellence pour s'assurer une bonne visibilité auprès des citoyens ainsi que pour échanger avec ceux-ci dans un décor et une ambiance de détente.

Groupe de notables, 1938

Archives du Port de Québec

Légende sous la photo des pêcheurs d'éperlans

Mœurs de l'époque

Un témoignage d'une résidente de Sillery nous donne un aperçu des coutumes de l'époque, dans les années 1920. « *Le dimanche, tout le monde était sur le quai (Frontenac). Ceux qui voulaient se baigner allaient à la grève juste à côté. Un petit restaurant offrait des rafraîchissements. Beaucoup de gens de la ville venaient par les tramways. Ils descendaient à pleine rue dans la Côte de l'Église et se rendaient à pied sur la grève. L'automne, les hommes pêchaient l'éperlan sur le quai Frontenac et partout sur les vieux quais désaffectés.* » Propos de madame Cécile Bouchard cités in *Danielle Dion-McKinnon, Sillery, Boréal, Saint-Laurent, 1987, p. 256*

Pêcheurs d'éperlans sur le quai de la traverse

Photo : Jos W. Michaud, 1946

Archives nationales du Québec, Québec

Légende sous la photo de la plage vue du fleuve

Vendeur ambulant

Un citoyen de Québec, un dénommé Noël, faisait du commerce ambulant de boissons gazeuses sur la plage. Ayant été averti de ne pas remettre les pieds à cet endroit, il obtempéra mais seulement pour reprendre son négoce en chaloupe! Mal lui en prit, il reçut une lettre du Gérant du Port, lui adjoignant de cesser toute activité à la plage de l'Anse au Foulon sinon des sanctions seraient appliquées soit une amende et l'emprisonnement!

La plage vue du fleuve

Archives du Port de Québec

Légende sous la photo du restaurant et des guérites avec chemin de fer

Feu aux bâtiments

Au mois de septembre 1957, les pompiers de Sillery sont appelés par le gardien pour combattre un incendie qui s'est déclaré dans le restaurant de la plage. Ils réussissent à éteindre les flammes, mais les dommages causés à l'intérieur sont substantiels et la marchandise est une perte totale.

Restaurant et guérites

Archives du Port de Québec

10^e PANNEAU

Légende sous la photo de la plage actuelle

La plage de l'Anse au Foulon aujourd'hui

Photo : Zip de Québec et Chaudières-Appalaches

UN SECOND SOUFFLE!

Plusieurs organismes ont à cœur de redonner l'usage du fleuve à la population. Mentionnons entre autres les initiatives du programme Zip de Québec et Chaudières-Appalaches, de la Société des Gens de Baignade et de la Commission de la Capitale nationale du Québec.

De même le gouvernement du Québec, depuis les années 1980, consacre des efforts sérieux à l'assainissement des eaux usées et les perspectives concernant la qualité de l'eau continuent de s'améliorer.

Peut-on un jour espérer voir renaître une plage à l'Anse au Foulon pour le plus grand bonheur des citoyens?

11^e PANNEAU

Crédits

Recherche et rédaction : Lise Brind'Amour

Graphisme : Félix Genest-Laframboise, Laframboise Design

Montage : Roxanne Bellemarre

Remerciements

Archives de la Ville de Québec

Archives du Port de Québec

Archives de la Zip de Québec et Chaudière-Appalaches

Bibliothèque et Archives Canada

Société des Gens de Baignade

Société d'histoire de Sillery

Société d'histoire de Sainte-Foy